

FIRCLIM®

DÉSINFECTANT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION / VENTILATION DES VÉHICULES ET LOCAUX

03/16
A86

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES – UTILISATIONS

Elément de confort, la climatisation est aussi génératrice de germes et de moisissures, qui sont propulsés dans l'air ambiant lorsqu'elle est en marche. Ceci peut provoquer allergies, rhumes, maux de gorge, irritation des yeux et dégagement de mauvaises odeurs.

- FIRCLIM traite intégralement les systèmes de climatisation et de ventilation : nettoie le circuit, détruit les germes, combat les moisissures et les acariens.
- Compatible avec tous les systèmes (avec ou sans filtres à particules).
- En 15 minutes l'atmosphère de votre pièce redevient saine, pure et agréable.
- Laisse un parfum frais.
- Efficace pendant 3 mois après traitement.
- Désinfecte : efficacité **bactéricide** selon **EN 1276** et **fongicide** selon **EN 1275**.
- Présente également une activité insecticide (anti-acarien).



MODE D'EMPLOI

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

- Enlever le filtre, le remplacer ou le nettoyer selon son état.
- Moteur arrêté et ventilation coupée, pulvériser FIRCLIM dans toutes les bouches d'aération aussi loin que possible, par brèves pressions de 5 secondes (valve à bille toutes positions).
- Laisser agir 10 à 15 minutes avant de remettre en route la climatisation en réglant sur position maxi.
- Renouveler l'application après 1 mois d'utilisation si nécessaire.
- Si les mauvaises odeurs persistent après traitement, faire vérifier le circuit par un spécialiste (le circuit d'évacuation d'eau de condensation peut être bouché et nécessiter l'intervention d'un professionnel).

IMPORTANT : ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utiliser uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 min avant de remettre le matériel sous tension.

COMPOSITION

Chlorure de didécyldiméthylammonium (cas n° 7173-51-5) : 0.14 % m/m

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane (cas n° 52645-53-1) : 0.16 % m/m

Perméthrine (cas n° 52645-53-1) : 0.75 % m/m

Gaz propulseur : butane – propane.

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

RECOMMANDATIONS

DANGER. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P260 - Ne pas respirer les aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un Médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. EUH208 - Contient 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, perméthrine (ISO)(52645-53-1). Peut produire une réaction allergique. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Réservé à un usage professionnel. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. TP 2/TP18. Fiche de données sécurité sur demande.



PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.